Image not found or type unknown

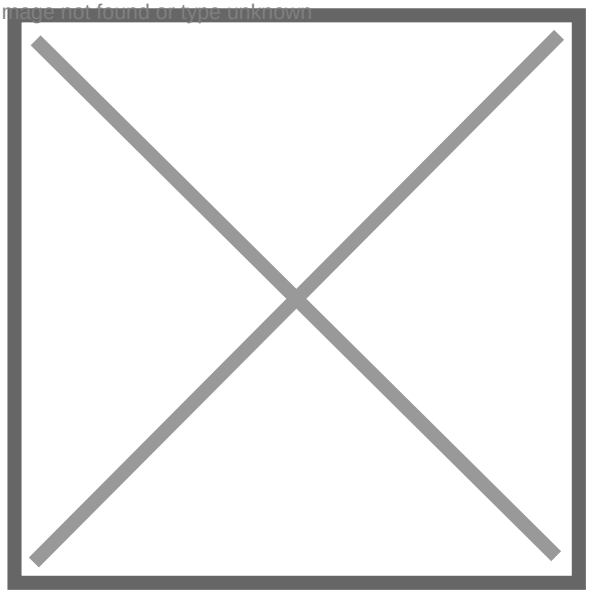

Obligation alimentaire vis à vis de la grand mere de mon mari

Par **sofra**, le **19/09/2008** à **09:11**

la grand mere de mon mari vient d'être placé en maison de retraite, les enfants sont sollicités pour payer mais comme cela ne suffira pas, les petits enfants ont recu un dossier pour declarer leur revenus pour payer également.
Cependant je voudrais savoir si les revenus du couple sont pris en compte parce que j'ai vu que les belles filles et gendres avaient obligation pour leur parent et beau parent mais pas pour les grands parents de leur conjoint. Dois je declarer mes revenus sur le dossier ou pas ?

Par **lawyer 57**, le **19/09/2008** à **11:00**

Bonjour,

Oui, car si l'obligation ne pèse pas sur vous directrement, l'existence de vos revenu sera prise en compte par le juge au titre d'une réduction des charges présentées par votre mari, en raison de votre contribution.

Par **sofra**, le **19/09/2008** à **11:03**

merci pour la réponse. Je ne savais pas vers qui me tourner au moins maintenant je sais a quoi m'en tenir encore une fois merci

Par **lawyer 57**, le **19/09/2008** à **11:05**

de rien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés